

Crolles 2008 - 2014

Bilan du mandat & Propositions

Francis Odier - décembre 2013

Sommaire

1.	Retour sur les <i>orientations</i> de la <i>liste Brottes</i>	2
2.	Retour exhaustif sur les <i>projets</i> du programme électoral 2008	11
3.	Synthèse du diagnostic et propositions	22

Prendre au sérieux le programme électoral

Une tradition bien ancrée exige que les candidats à une élection publient un programme électoral. Selon une autre tradition, tout aussi répandue, ces programmes électoraux sont accueillis soit avec sarcasme (par les opposants), soit avec bienveillance (par les sympathisants).

Mais qui lit sérieusement les programmes électoraux ? C'est un exercice que j'ai fait récemment. Je vous propose ici l'expérience fastidieuse, mais éclairante, de relire ligne à ligne les *trois grandes orientations* et la presque centaine de *projets* qui constituent le *programme* pour lequel la majorité municipale actuelle a été élue.

Cette relecture soulève de nombreuses questions sur le principe même, le statut, du programme, sur la manière de formuler les *projets* et sur l'impossibilité absolue de conclure de manière factuelle, objective, sur le respect - ou non - de ce qu'il est convenu de nommer les *promesses* électorales.

J'en conclus qu'il faudrait que le changement commence maintenant, par l'écriture de programmes électoraux succincts focalisés sur ce qui fait la spécificité des différents candidats.

1. Retour sur les orientations de la liste Brottes

A l'occasion de la fin du mandat municipal et en préparation des prochaines élections, faisons un retour sur le programme de la liste « *Rassemblement de femmes et d'hommes de gauche* », plus couramment nommée « liste Brottes ».

Trois grandes orientations étaient affichées : *Bien vivre ensemble* ; *Développement durable* ; *Crolles, un pôle d'équilibre*.

Première orientation : « *Bien vivre ensemble* »

Intuitivement, le *bien vivre ensemble* évoque la qualité de vie crolloise que nous sommes nombreux à apprécier. Cela dit, c'est une orientation creuse, sans contenu : qui serait contre ?

Il faudrait développer ce point, mais une manière d'apprécier si une proposition a du sens - ou non - est de se demander si une proposition inverse existe et est considérée comme possible. En l'occurrence, personne ne revendique de favoriser le « mal vivre ensemble ». Ce qui montre, s'il en était besoin, que « *bien vivre ensemble* » est une orientation sympathique, à laquelle j'adhère pleinement, n'en doutez-pas, mais qui n'a aucune portée politique, ni théorique, ni concrète. C'est donc une incantation vide.

Ce problème de la densité du contenu (telle phrase a-t-elle un sens, une portée, un contenu programmatique ?) se pose inévitablement à quiconque cherche à écrire un document électoral ou un programme politique.

Sauf à sombrer dans un langage formel rébarbatif pour la plupart des lecteurs, il est probablement impossible d'éviter les formulations creuses. Je les mentionne toutefois, comme en contribution à cette *auto-défense intellectuelle* (cf Normand Baillargeon) qui est vitale pour la vie démocratique.

On pourrait rêver, en s'inspirant de ce qui existe dans certains secteurs industriels, d'une feuille de style et de codes typographiques permettant d'alerter le lecteur sur les formules creuses et, à l'inverse, d'attirer son attention sur les passages denses, à contenu.

Mais je préconise plutôt d'aborder tout écrit politique avec la conscience qu'il contient une part de remplissage et d'enrobage avec des matériaux et procédés médiologiques propres à l'ère du temps, aux auteurs, à l'éditeur et aux aléas de l'écriture et de la mise en page.

Le titre ne suffisant pas à définir une politique, il faut donc étudier le texte intégral - page 5 du programme Brottes 2008 : « *Bien vivre ensemble, s'inscrit naturellement dans la solidarité. Aujourd'hui, dans une société où chacun a plus que jamais besoin de l'autre, cela s'exprime dans le choix de la mixité sociale, par le renforcement du lien entre les générations, dans l'accès au logement et dans l'affirmation des valeurs de laïcité qui nous portent à la tolérance et au respect de la différence* ».

Ecartons d'emblée la référence à la laïcité qui n'a rien à faire dans ce texte : c'est une obligation constitutionnelle, elle n'a pas à figurer dans un programme électoral - sauf à supposer qu'elle ne serait pas respectée à Crolles (auquel cas il faudrait saisir les tribunaux) ou que nous pourrions élire des délinquants qui ont besoin de préciser ce qu'ils gardent - ou non - de nos lois !

Au risque d'apparaître pointilleux et inutilement critique, mais c'est un sujet d'importance et qui me tient à cœur, je dois dire ma désapprobation sur le rapprochement qui est fait ici entre la laïcité et la tolérance. La laïcité est d'une autre nature que la tolérance. La laïcité affirme un principe de liberté et de séparation entre la République et les religions, alors que la tolérance prospère dans une situation d'inégalité, et bien souvent de hiérarchie, entre le tolérant et le toléré.

Selon l'article 1 de la Constitution française de 1958, « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* »

L'édit de tolérance signé par Louis XVI le 7 novembre 1787 accordait un statut aux non-catholiques, tout en conservant le catholicisme comme religion d'Etat. Il faut attendre 1789 pour que la liberté religieuse soit instaurée et 1905 pour la séparation des églises et de l'Etat.

Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes (...)* » (art. 1er). « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte (...)* [sauf pour] *les dépenses relatives à des exercices d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons (...)* » (art 2).

« ***Bien vivre ensemble, s'inscrit naturellement dans la solidarité*** ». Ce *naturellement* me rappelle une étude fameuse sur les discours de Jacques Chirac. L'auteur, je ne sais s'il était lacanien, freudien, opposant patenté ou linguiste émérite, avait montré que, en langage chiraquien, *naturellement* précédait une contre-vérité énorme énoncée avec un aplomb indestructible.

Damon Mayaffre - « *Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Vème République* » ; Honoré Champion (Paris), 2004.

<http://blog.veronis.fr/2007/03/2007-jacques-dit-naturellement.html> - Jacques a dit... *naturellement* : *Certains ont le nez qui s'allonge quand ils ne pensent pas ce qu'ils disent. Mais c'est uniquement dans les contes. Dans la vraie vie (politique), ils se trahissent différemment. Nos politiciens agitent leurs mains, ou ont des tics...*

Jacques Chirac, lui, quand il dit quelque chose qui est tout sauf naturel, et qu'il ne pense probablement pas, glisse l'adverbe naturellement. « Nos essais n'ont jamais, naturellement, fait de mal aux moindres poissons », disait-il par exemple à propos des essais nucléaires dans le Pacifique. Ou bien : « Il y a en France, naturellement, une très bonne justice. » (C'était avant Outreau). Etc.

www.humanite.fr, avril 2007 : « « *Naturellement* » est le mot le plus employé par Jacques Chirac, dans ses discours et allocutions télévisées (...) Ce « *naturellement* » employé à tout bout de champ n'est pas un tic de langage, mais bien une « clé de voûte » du vocabulaire politique chiraquien (...) : Jacques Chirac avait recours à ce mot lorsqu'il devait articuler dans une même phrase deux idées ou notions a priori contradictoires et qu'il s'en trouvait embarrassé. Exemple : « *Nous allons construire l'Europe mais, naturellement, la France conservera sa souveraineté.* » (...) »

Qu'est-ce qu'une politique de *solidarité* ? Comment évaluer l'action de la commune en matière de solidarité ? Pas simple ! Pour être concret, on pourrait s'intéresser au budget. Par exemple en repérant les choix budgétaires qui contribuent à l'objectif « solidarité » et en étudiant l'évolution des montants investis et dépensés **depuis une dizaine d'années**.

L'évaluation d'une politique locale exige de s'inscrire dans la longue durée. Nous cherchons à faire le bilan de six ans de mandat, six années qui ne peuvent être isolées des décisions antérieures et des dynamiques à l'œuvre au début du mandat.

Exemple du budget du **CCAS** - centre communal d'action sociale. L'important, dans une logique de bilan du mandat, n'est pas le niveau absolu des dépenses. Mais l'évolution des dépenses et l'évolution de la part de ses dépenses dans le budget de la commune. < En attente de données chiffrées >

Regardons maintenant la contribution des investissements à l'objectif de solidarité. Il faut regarder les projets au cas par cas.

Prenez la **salle festive de 350 places** (sur 540 m², coût global 2,9 M€) gérée en délégation par un professionnel de la restauration, elle ne sera pas louée souvent par les chômeurs en fin de droit, elle bénéficiera plutôt à des nantis. C'est donc une réalisation que l'on peut classer comme contraire à l'idéal de solidarité (d'autant qu'il existe déjà beaucoup de lieux et salles disponibles pour des rencontres conviviales).

De même, bien qu'il s'agisse d'un sport considéré comme populaire depuis la victoire merveilleuse de Noah à Roland-Garros en juin 1983, vous n'arriverez pas à me convaincre que **les tennis couverts** que la commune veut co-construire avec nos voisins de Bernin (cout global : 1 M€) seront une contribution pertinente à la politique de solidarité. D'ailleurs, il y a un signe qui ne trompe pas : ce partenariat avec Bernin a été préparé dans la plus stricte intimité, sans aucune publicité, aucune information dans le journal municipal de Crolles. Et je peux faire le pari que peu nombreux sont les élus capables de promouvoir cet investissement devant l'assemblée des co-locataires d'un logement social ou devant un collectif de chômeurs.

En revanche, **le parc Paturel** bénéficiera vraiment à tous car l'accès y est gratuit. La question qui se pose alors est celle de l'efficacité : sur les 3 ou 4 M€ consacrés au parc (4 M€ selon le budget 2011, le journal municipal d'avril 2013 ne mentionne pas le coût global), une part ne pouvait-elle pas être économisée et affectée à d'autres dépenses plus « solidaires ».

Dans la catégorie des équipements d'accès gratuits, favorables à la solidarité, je place aussi le **skate park**, conçu dans le précédent mandat, mais financé et achevé dans celui-ci, et les **pistes cyclables** qui, en favorisant l'usage du vélo, rapprochent riches et pauvres dans un bel équilibre de mobilité douce.

C'est un de mes leitmotivs : la solidarité suppose l'extension du champ de la gratuité. C'est aussi pour cela que j'ai bataillé contre l'idée fâcheuse, mercantile, de faire payer les ordures ménagères au poids - cf le dossier de la redevance incitative sur les déchets.

Parmi les investissements marquants du mandat à rattacher à l'objectif de solidarité, il faut aussi mentionner, bien sûr, les opérations de **rénovation de logements sociaux** (Ardillais et Charmanches). Ma seule critique là-dessus est la présentation fallacieuse de l'opération Charmanches : l'amélioration énergétique est trop faible (autour de 20 %) pour être rentable. La commune aurait mieux fait d'assumer que c'est une opération d'embellissement, à caractère symbolique dans un objectif de solidarité, sans prétendre inscrire ce chantier dans une quelconque politique d'économie d'énergie.

« **Le choix de la mixité sociale** ». Nous en avons parlé à propos du PLU. La proposition de la majorité était d'imposer de la mixité sociale dans toute opération supérieure à 1000 m² de surface habitable. J'avais proposé un seuil plus bas, de 500 m², de manière, justement, à favoriser la mixité sociale (cf mon avis sur le PLU, 20 décembre 2009).

Je cite cette anecdote pour le fun, car je n'ai pas complètement digéré d'être catalogué à *droite* par certains camarades du conseil, ce qui est aussi sot et hors sol que certains patrons qui me disent *rouge* car je travaille à la demande d'une grande organisation syndicale qui plonge ses racines dans le mouvement ouvrier.

La mixité sociale progresse avec les transports en commun (qui dépendent peu de la commune). Dans le bus, que ce soit l'Express ou le 6020, la population est assez mélangée. Dans le premier bus du matin, peu après 5 h, arrêt STMMicroelectronics, je vois surtout des jeunes (dont combien en intérim ou CDD ?) qui ont fini leur nuit de labeur et rejoignent l'agglomération grenobloise où ils ont trouvé logement. Dans l'après-midi, sur le 6020, je bénéficie de la vitalité exubérante des collégiens. A n'importe quelle heure, il y a tous les âges, cadres et employés, réguliers et occasionnels, militants dans la cité et ignorants de la chose publique.

La fraude est rare et ne se pratique qu'avec l'assentiment du conducteur (« *Je n'ai pas ma carte - Il faut avoir sa carte - Excusez-moi M' sieu* » ou bien « *Désolé, je n'ai pas de monnaie - Vous n'avez pas de monnaie ? - Non, je n'ai que 20 euros - Allez-y, passez* »). L'absence de fraude favorise la mixité sociale car les *braves gens* n'aiment pas côtoyer les incivils.

Cette digression sur les transports me permet opportunément de rappeler **une vieille revendication que je ne lâche pas : la gratuité des transports en commun en secteur urbain.**

Je suis à deux doigts de me déclarer incompétent pour faire ce bilan en matière de mixité sociale à Crolles. Les données disponibles sont assez pauvres. La commune n'échappe pas à la fragmentation sociale, avec des lotissements plutôt aisés qui côtoient des immeubles de logements sociaux. Nous n'avons pas de ghetto, mais dès que je dis cela à la cantonade, je m'attire des vengeurs « *on voit bien où tu habites* ». En fait, nous avons des petits îlots qui pourraient tourner vers la ghettoïsation si on n'y prenait pas garde (vous notez, j'espère, ma prudence sémantique).

Mais je ne peux occulter un point noir, une grave erreur, une faute d'urbanisme qui pourrait bien être un boulet pendant des années : en 2005, en vue de l'aménagement de ce qui allait devenir par la suite *l'éco quartier* - puis le *quartier durable*, une DUP a été instruite avec comme finalité (*l'utilité publique* demandée) la construction d'équipements publics et de logements sociaux. L'erreur était d'affecter en totalité les terrains convoités à du logement social, ce qui créait les conditions d'une ségrégation sociale.

Conséquence : avec le recul, il s'avère à la fois impossible (par manque de financement) et non souhaitable (au nom du principe de mixité sociale) de construire ce qui était prévu. Donc, rien ne se passe - et le sujet reste tabou.

La décision ayant été pris en 2005 ne peut pas être imputée à la majorité sortante actuelle. Sauf que leur responsabilité était de faire avancer le projet, quitte à corriger les erreurs des prédécesseurs. Mais les prédécesseurs, ce sont eux (pour une bonne part).

C'est ainsi que la longévité excessive des élus conduit à l'immobilisme et à la persistance dans l'erreur.

Enfin, sortons du crollo-crollois. L'urbanisme doit être vu à l'échelle de la région urbaine, ou a minima de la communauté de communes. A cet égard, on ne peut que regretter le manque d'ambition du SCOT et du PLH. Ces documents d'aménagement, qui auraient pu contribuer à favoriser la mixité sociale à l'échelle du Grésivaudan, ont été castrés de toute velléité de rééquilibrage. Au final, malgré la pertinence des diagnostics sur lesquels ils sont censés s'appuyer, ils sont réduits à la compilation des désirs solitaires des 49 maires de ce qui s'appelle pourtant une *communauté*.

« **Le renforcement du lien entre les générations** ». C'est une des vocations de la *résidence intergénérationnelle Le Marronnier*, dans le quartier de l'église. Une réussite exemplaire, présentée comme telle par nos voisins de Saint-Ismier, association GPS : « *Pourquoi ce qui est possible à CROLLES ne le serait pas à SAINT-ISMIER, à BIVIERS... et ailleurs* » (publié en mai 2011).

Autre mandat, autre époque, autre priorité, la municipalité précédente avait misé sur les jeunes : un *Espace Jeunes*, une résidence pour jeunes travailleurs. Intention louable, mais je préfère l'intergénérationnel. L'Espace Jeunes a eu un démarrage laborieux. La municipalité a eu l'idée judicieuse de le renommer- *Le Projo* - comme pour marquer ce changement de cap bienvenu, l'abandon de la ségrégation générationnelle.

Il reste que l'intergénérationnel n'est pas un combat gagné. On le mesure aisément au nombre de jeunes présents dans les réunions participatives (agenda 21, PLU). Il serait injuste d'en accabler nos élus.

Comme à l'accoutumé, je salue la programmation de l'Espace Paul Jargot, plurielle et intergénérationnelle. La vitalité associative, grâce à quelques institutions locales telles que la MJC, le Théâtre sous la Dent, les Raisonners de pierre ... nous offre chaque année plusieurs événements réellement populaires - carnaval, feu d'artifice, spectacles de plein air ...

La commune joue son rôle de soutien. Aller plus loin sera l'affaire des citoyens. La politique ne doit pas tout régenter. Les *anciens* ne sont pas demandeurs d'un élargissement du Club Arthaud aux jeunes générations. Et les gamins de Boarder Kids, malgré leur enthousiasme communicatif, ne parviendront que fort difficilement à faire skater les mamies.

L'intergénérationnel peut aussi abriter des manifestations désastreuses dont l'idéologie est l'argent, la publicité, la consommation, la compétition, le dopage. C'est ainsi que je m'étais insurgé contre la subvention généreuse (18 000 euros) accordée au Critérium du Dauphiné en juin 2010.

« **L'accès au logement** ». Là, on entre dans le dur. Car les enjeux financiers se chiffrent en millions d'euros. Je n'ai pas les chiffres cumulés sous les yeux et ils ne sont pas accessibles facilement. La commune contribue activement au logement social qui est ici autour de 26 % du parc. Les ressources ne sont pas extensibles, et je ne milite pas pour dépenser plus.

Mon questionnement est sur la méthode. Le sujet n'ayant pas été débattu sérieusement, à l'aide des services d'urbanisme compétents, je ne suis pas en mesure de conclure seul. Mais les doutes qui m'assaillent sont les suivants. Pour favoriser l'accès au logement, pourquoi ne pas travailler avec les propriétaires pour les inciter, les aider à restructurer les maisons trop grandes pour leurs seuls vieux habitants ou les lotissements mal agencés ?

Si vous me demandez de conclure sur cette première orientation, je le fais volontiers, en acceptant de bon cœur les risques de l'avis : au global, durant le mandat qui s'achève, la politique de la commune a été conforme à la promesse d'œuvrer pour « *Bien vivre ensemble en s'inscrivant naturellement dans la solidarité* ».

Les puristes me rétorqueront que je ne suis pas en mesure de comparer ce qui a été fait et ce qui aurait pu être fait si d'autres (*Ecologie pour Crolles, Ensemble pour Crolles*) avaient été élus. J'acquiesce et, bien qu'appartenant (soi-disant) à la droite déguisée, masquée, infiltrée dans les listes apolitiques, je reste convaincu que l'on pourrait faire encore mieux en matière de solidarité locale, en particulier en prenant comme levier la gratuité.

Et si, pour mieux le combattre, on nommait l'ennemi de la solidarité ? Mon ennemi, ce n'est pas la finance (il se reconnaîtra, ce François qui a trompé les électeurs avec un discours généreux mais sans lendemain), ce serait plutôt la marchandisation de tout.

Pour le programme électoral 2014, je garde le titre « *Bien vivre ensemble* » qui n'engage à rien ... et je prends le risque de proposer l'extension du champ de la gratuité. Là, ça a du sens car la majorité sortante a proposé l'inverse - faire payer les déchets, faire payer les temps d'accueil périscolaires - et refuse obstinément ne serait-ce qu'étudier la gratuité des transports en commun. La gratuité aurait du sens pour certaines manifestations organisées à Paul Jargot (il y en a déjà, on pourrait aller plus loin pour que tout le monde sache qu'il y a des événements gratuits). Et pourquoi ne pas rendre libre d'accès la piscine intercommunale - comme la piscine de mes cousins, dans le Gard, où le vieil oncle est toujours heureux d'accueillir les voisins ?

La proposition de créer les *Jardins du Château* est aussi à inscrire dans cet idéal de gratuité favorisant le vivre ensemble, localement, tout simplement.

Il y avait un four à pain, au Brocey. Souvenez-vous, les muriers ont été coupés. Le four a été volé. Maintenant, il est reconstruit. On peut se réunir autour, ensemble (si on est copain avec l'association qui le gère ...). C'est une certaine vision de la solidarité - au prix d'une dégradation du patrimoine.

Deuxième orientation : « *Développement durable* »

Comme le « *vivre ensemble* », c'est un slogan attrape-tout, une expression galvaudée. Personne ne prône le développement non durable !

Mais prenons le « *développement durable* » au sérieux pour relire ce qui a été fait pendant 6 ans. Pour moi, pas de doute : c'est le point faible manifeste de la majorité municipale sortante. Cf nos articles dans le Crollois à propos de l'agenda 21, de la fausse concertation, de l'urbanisme, de la gestion des déchets, de l'agriculture

Pour mémoire, on attend toujours le tri sélectif des déchets du marché, pourtant discuté dès 2008 au conseil municipal.

Je pourrais en rester là : nous avons tant et tant écrit ! La moitié peut-être des articles du crollois sont pour dénoncer, preuves à l'appui, que le conseil municipal ne s'intéresse vraiment ni à l'environnement, ni à la gouvernance. Sur les quatre piliers du développement durable, il en reste deux, l'économie et le social, qui mobilisent nos élus. Vous voudriez que je voie le verre à moitié plein ? Alors imaginez ce que devient un homme qui dispose de la moitié de ses organes vitaux dont certains sont malades ...

Le plus grave ici est l'approche manipulatoire de la municipalité qui revendique le développement durable tout en agissant résolument et avec constance à l'inverse, non pas en secret mais via des procédures techniques qui échappent à la vigilance de la plupart des citoyens : la gestion budgétaire, la partie réglementaire du PLU, le SCOT, l'arrêté de protection du captage d'eau potable le trou bleu etc.

Un exemple cruel du double langage de la majorité : officiellement, la politique est de favoriser le commerce de proximité, en cohérence avec ce qui est préconisé pour le développement durable. En réalité, le PLU ne contient aucune clause permettant de limiter la croissance de la grande distribution. La conséquence logique est l'ouverture prochaine d'un hypermarché (agrandissement de Casino, permis de construire accordé en 2013).

Je vous ai promis de coller au texte. J'y reviens - voilà le programme : « *Agir pour un développement durable, c'est agir pour l'intérêt général, en se fixant des objectifs de développement et d'efficacité économique, d'intégration sociale, de préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivrons et intensifierons cette orientation, en concertation avec vous, pour mieux partager notre avenir* ».

Il faut prendre le temps du commentaire de texte.

« *Agir pour l'intérêt général* » : heureusement, c'est la moindre des choses, c'est la base de la République ! Le programme ne pouvait pas être « agir pour nos intérêts privés ». C'est rebelote, comme pour la laïcité glissée dans le *vivre ensemble*. En enrôlant l'intérêt général dans leur programme électoral, les candidats exploitent l'ignorance et la bienveillance des électeurs : c'est un véritable abus de faiblesse. C'est une manœuvre de même pied que l'orateur mal aimé qui salue une vedette populaire en conclusion de son discours avec l'idée malicieuse de s'approprier les applaudissements ainsi générés.

« *En se fixant des objectifs (...)* » : les électeurs auraient dû lire le programme. Il était prévu de se *fixer des objectifs*, ce qui a été fait avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Très bien. Nous avons les objectifs. Promesse tenue. Bravo.

(silence)

Ah ! Vous voudriez connaître les moyens permettant d'atteindre ces objectifs ? Quelle question ! Vous devenez bien exigeant !

« **Nous poursuivrons** (...) » : procédé rhétorique consistant à présenter comme une vérité incontestable ce qui est en fait une opinion.

« (...) **et intensifions** (...) » : promesse invérifiable, ni le point de départ ni le procédé de mesure n'étant connus.

« **en concertation avec vous** » : c'est vrai, il y a eu de la concertation sur les objectifs.

Troisième orientation : « **Crolles pôle d'équilibre** »

Encore une orientation que tout le monde partage. Je ne connais pas de programme prônant le déséquilibre.

« **Crolles, un pôle d'équilibre, c'est ce que nous défendrons, en assumant et en assurant la position de notre commune dans le Grésivaudan** ».

Cette phrase était destinée aux initiés sachant lire entre les lignes. Je vais essayer de traduire. « *Défendre* » veut dire ici *revendiquer*. « *Assumer* » signifie *prendre acte, conserver*. Et « *assurer* » c'est consolider, renforcer, pérenniser.

Je reformule : 'Crolles est la commune la plus puissante du Grésivaudan et entend le rester en prenant le leadership de la communauté de communes'. Voilà quel était le programme, il a été respecté. Comme sous l'ancien régime monarchique, il y a une évidente assimilation entre le chef et la collectivité. La phrase citée ci-dessus n'avait aucun sens, aucune raison d'être, si François Brottes n'avait pas eu, au moment de l'écrire, la ferme intention d'œuvrer pour fusionner les communautés de communes du Grésivaudan et de prendre la tête de la nouvelle communauté ainsi créée, ce qui fut fait au 1^{er} janvier 2009.

Très vite, dès 2008 - 2009, l'opulente Crolles a revendiqué le siège du Grésivaudan, construit à l'écart des transports en commun les plus rapides (le TER, l'Express). Est-ce bien justifié pour *lutter contre les déséquilibres* (ce qui est la première orientation de la charte du développement durable du Grésivaudan) ?

« **Nous serons attentifs à maintenir un tissu économique dynamique et diversifié tant dans ses activités que dans les emplois proposés** ». Promesse audacieuse ... d'autant que la compétence économique a été transférée, pour l'essentiel, à la communauté de communes et que celle-ci ne maîtrise pas grand-chose concernant le « *maintien du tissu économique* ». Les salariés de Tyco et Ascométal en savent quelque chose, pour ne citer que deux sinistres industriels survenus dans la vallée pendant le mandat.

« **Nous préserverons nos espaces naturels en limitant l'emprise des zones de résidence** (...) » : Oui, c'est ce qui a été fait, à l'exception du parc du Château. Il fallait lire soigneusement le programme : les candidats ne s'interdisaient pas de dégrader les espaces naturels par d'autres moyens que les zones de résidence. Ce qu'ils n'ont pas manqué d'essayer de faire (déviation, digue du Fragnès).

« (...) **et en soutenant notre agriculture** ». Là, je manque d'éléments. Il faudrait demander aux agriculteurs et aux associations compétentes ce qu'ils en pensent. J'ai peur de retomber sur le budget, la digue, sur la déviation, sur le parc du Château ...

« **Le cœur de Crolles doit, pour nous, devenir un centre de vie, de convivialité** », bel espoir ... mais nous en sommes loin ! La municipalité a privilégié une approche pointilliste : une brasserie ici, une médiathèque là, sans plan d'ensemble, en laissant passer l'opportunité qu'aurait pu constituer le PLU.

« **Nous le penserons ensemble en poursuivant la démarche engagée avec le Plan Local d'Urbanisme** ». Promesse de concertation. Vous savez ce que j'en pense. Voir edgarie.fr et lecollois.fr.

2. Retour exhaustif sur les *projets* du programme électoral 2008

Banco ! Dans un sursaut d'effort, voici l'exercice titanesque de relecture intégrale des « projets » proposés en 2008 par ces femmes et ces hommes « *de gauche* » qui furent élus avec 64 % des voix.

Il y a quelque chose de pathétique dans cet attachement sentimental à ce totem, ce mot fétiche de « *gauche* ».

Chaque jour qui passe, l'actualité nationale apporte son lot d'exemples éclairants sur la dissolution de la gauche, écartelée entre l'orthodoxie libérale, la continuité des politiques engagées par les non-regrettés Sarkozy et Fillon, la lutte contre toutes les discriminations et pour toutes les libertés, et l'émergence de mouvements alternatifs.

Pour les militants, le besoin d'appartenance est plus fort que tout. La *droite* et la *gauche* sont des cris de ralliement faciles et puissants. D'un seul mot, on désigne son camp et son ennemi. Un mot qui rassure, qui évite de réfléchir.

Maman, papa, apprend très vite l'enfant. *Gauche, droite*, prononce le militant.

François Bayrou fut parmi les premiers responsables politiques à vouloir s'affranchir de ce clivage stérile et anesthésiant. Ses échecs électoraux fournirent un prétexte miraculeux pour s'accrocher aux vieilles lunes : s'il ne gagne pas, c'est qu'il a tort, concluent les politologues de comptoir. Et, en novembre 2013, voilà Jean-Louis Borloo qui plastronne : *je l'avais dit, le centre c'est la droite*.

Je ne conteste en rien la pertinence historique et même politique du clivage gauche / droite. Il demeure pleinement pertinent. On voit bien que Mélenchon et Hollande, par exemple, ne prônent pas la même politique économique.

A Crolles, être de gauche eut un sens, jadis, peut-être à l'époque Jargot qui misa, plus que d'autres, sur l'approche collective.

Je dénonce la paresse intellectuelle qui consiste à se réfugier dans le passé pour ne pas voir le présent.

Je m'insurge contre l'usage manipulateur du terme *gauche* pour nommer l'assemblée des élus encartés ou apparentés socialistes et communistes de Crolles, pour masquer le consumérisme et les gaspillages crollois, pour écarter d'un revers de main le questionnement sur la dérive oligarchique.

Dans leurs actes politiques, les élus crollois de la majorité sortante ne sont ni de gauche, ni de droite. Ils sont fondus dans leur groupe, collaborateurs de François Brottes, dans la continuité du mandat précédent.

Ce retour complet sur le programme électoral est un labeur fastidieux, parfois comique. Je le crois nécessaire. Il faut prendre au sérieux ce que les politiques écrivent.

Comme tout voyage, le parcours méticuleux du programme électoral ne vous laissera ni indifférent, ni inchangé. Personnellement, j'en suis revenu habité par l'idée que le programme 2008 aurait toute sa place à la bibliothèque et dans un cours d'instruction civique. Si je n'étais pas libertaire, je proposerais d'en rendre la lecture obligatoire, en exigeant des électeurs qu'ils paraphent chaque page avant de voter.

2.1. Crolles au cœur du Grésivaudan

« *Participer à la création d'une communauté de communes élargie à l'échelle du Grésivaudan* » : Oui pour ce qui concerne le maire qui a été à l'initiative et à la manœuvre. Non si le projet était de faire participer les habitants de la commune.

Le problème posé ici est celui de la représentation et de la séparation entre la collectivité et son chef. Depuis la fin de la monarchie absolue, disons depuis Louis XV, nous avons pris l'habitude en France de séparer l'Etat et le chef de l'Etat. Ce principe s'applique aussi à l'échelle de la commune. Dès lors, la folle énergie et la ténacité farouche consacrées par notre maire à la création de la communauté de communes du Grésivaudan qu'il eut l'honneur de présider quelques années ne suffisent pas pour dire que la commune a « participé » à la création de cette « collectivité » avec ses 51 vice-présidents et ses 170 conseillers communautaires.

« *Informar, concerter et communiquer sur les projets et les actions qui se créeront dans les différents domaines relevant des intercommunalités* » : oui, très partiellement ; non, pour l'essentiel. Il y a eu quelques brèves ou articles dans le journal municipal. Les efforts de concertation et de communication sont restés dérisoires au regard de la difficulté (les instances et affaires communautaires sont largement méconnues).

« *Contribuer à la mise en œuvre du réseau local de transport dans le Grésivaudan* » : oui, la commune a appuyé la création des Transports du Grésivaudan qui organise et exploite des lignes dans le Grésivaudan.

Promesse tenue. Mais je pense qu'il aurait été préférable, au niveau de la commune, de se fixer comme objectif de contribuer à l'amélioration des transports en commun accessibles aux crollois pour leurs déplacements de proximité et vers / depuis les agglomérations voisines de Grenoble et Chambéry.

« *Développer les services à la personne par un service public de qualité* » : formulation très générale, je ne sais pas l'évaluer. Quels sont les services à la personne développés ? Oui, les services publics sont de qualité.

« *Apporter des réponses de proximité dans les domaines comme la santé, la prévention, la sécurité* ». Oui, des réponses ont été apportées. Je suis aussi vague dans le commentaire que le programme était flou et imprécis. « *Créer des groupes de travail consultatifs sur des projets communaux et intercommunaux* --> les comités consultatifs envisagés au début du mandat sont morts-nés. Le seul comité qui fonctionne est relatif à la plaine et aux coteaux, mais les sujets importants sont présentés comme non-discutables - cf la déviation ou la digue.

« *Gérer ensemble des budgets participatifs pour la réalisation d'initiatives ou de projets collectifs. Créer des lieux de rencontre, d'échanges et de débat* ». Non, au contraire, la municipalité a verrouillé les échanges et les débats - cf les Etats Généraux.

« *Avoir un élu de référence par quartier* » : cet élu existe peut-être dans mon quartier, mais, comme la plupart des crollois, je l'ignore.

« *Permettre aux oppositions municipales de siéger à la COSI, en accord avec les autres communes* » : Il y a deux listes minoritaires à Crolles, mais la majorité n'a fait élire qu'un seul élu minoritaire. Cf mon article sur « la représentation des minorités ».

« *Favoriser la participation des jeunes à la vie de la commune (...)* » : Non, pas plus pour les jeunes que pour les moins jeunes. « (...) *et soutenir leurs projets* » : oui, une aide peut être accordée à des jeunes qui prennent l'initiative, par exemple, d'une action solidaire ou d'un voyage. Quel que soit la générosité des jeunes ainsi aidés et l'intérêt sociétal de leurs projets, j'aurais préféré une approche sous la forme classique de soutien à une association, ce qui serait moins élitiste et individuel.

« *Installer des panneaux d'information électronique pour informer au jour le jour* » : Oui, très bien, nous avons maintenant un panneau devant la mairie et un sur l'avenue Ambroise Croizat. D'ailleurs, j'avais demandé que la commune y annonce le crollois.fr ... ils ont dû oublier, trop de travail ...

2.2. Déplacements

« *Faire aboutir, avec les communes partenaires, une traversée pleinement sécurisée vers Villard-Bonnot pour les piétons et les cycles* ». Le sujet n'a pas avancé. Au moins deux ans ont été perdus avec l'idée farfelue du téléphérique.

« *Compléter l'échangeur routier pour éviter l'engorgement dû au cisaillement des flux le matin et le soir* » : l'échangeur n'a pas bougé. Un panneau Stop a été remplacé par un « Laisser le passage ».

« *Veiller au maintien de réserves d'emprises foncières pour un transport en commun en site propre* » : rien dans le PLU. Accueil glacial de ceux qui militent en faveur d'un tram ou d'un bus en site propre dans le Grésivaudan.

« *Participer aux travaux du Pays du Grésivaudan pour développer le réseau local de transports en commun* » : oui, c'est l'essentiel, plusieurs élus participent. Ce sont même des crollois qui président la commission Déplacements du Grésivaudan.

« *Réaliser à Crolles une plateforme intermodale (accès bus et trains, vélos et covoiturage)* » : oui, la plateforme, c'est le parking Casino. Les trains ne sont pas si éloignés, juste après l'autoroute et l'Isère. Cf le dossier de la liaison Crolles - Brignoud.

« *Favoriser rapidement le covoiturage en aménageant des aires spécifiques (près de Casino par exemple)* » : oui, il y a une pancarte « covoiturage » sur le parking de Casino.

« *Mettre en place des navettes à l'intérieur de Crolles* » : oui, fait par le conseil général qui fait circuler l'Express entre les arrêts Coteaux, mairie, ST, le Rafour. Blague à part, le projet de navettes a été abandonné en rase campagne, ce qui me paraît justifié (il y a déjà assez de bus vides).

« Favoriser les déplacements à pied et poursuivre l'aménagement des voies cycles » : oui, pour les voies cycles, c'est le principal progrès de ces dernières années en matière de déplacements à Crolles. Oui avec le pédibus.

« Valoriser le réseau piéton et structurer des voies vertes » : bis repetita. Valoriser signifie aussi conserver, ce qui a été fait. Je ne sais pas bien ce que voulait dire structurer. Si c'est imaginer, concevoir des schémas, alors la réponse est oui, la municipalité a imaginé et dessiné des schémas.

« Rendre aux piétons et aux cycles une partie de la plaine le dimanche » : rien n'a bougé. Les « parties » de la plaine interdites aux voitures sont identiques la semaine et le dimanche.

« Poursuivre l'aménagement des voies cycles » : déjà dit, mais je le répète volontiers : oui, l'aménagement des voies cycles s'est poursuivi.

« Donner l'exemple en améliorant la gestion « énergie » des véhicules communaux » : Non, il faudrait publier des informations sur la gestion « énergie » des véhicules. Oui, les employés communaux font du covoiturage, ils sont souvent deux dans les véhicules.

2.3. Economie, emplois, services

« Encourager, par le biais de la réserve foncière et des aides à l'installation, la diversification des activités » : oui, nous encourageons. Allez, les entrepreneurs, bougez-vous, je vous encourage ! Il manque un bilan concret que la municipalité publiera peut-être, à suivre.

« Œuvrer pour un éventail plus adapté des services et des commerces » : oui, la commune a œuvré pour installer un marchand de chaussures et un vendeur de tout (GIFI).

« Favoriser les circuits courts de distribution des produits locaux » : oui, fait dans les communes voisines : marché bio de Lumbin, boutiques ou coopératives de producteurs à Pontcharra, Saint-Ismier, Uriage. Ajout par Casino d'un rayon « les produits d'ici ».

« Soutenir les projets d'implantation de commerces au cœur de Crolles » : brasserie de la Poste, plus de 400 k€ à charge de la commune.

« Reconfigurer l'espace commercial avenue Ambroise Croizat (vers les Pompiers) » : oui, j'en ai eu vent un jour, au conseil ou en commission cadre de vie. Ce sera pour bientôt, peut-être, le prochain mandat, ou bien le suivant.

« Promouvoir les ressources d'aide à l'emploi et à la formation » : oui, de mémoire, il y a eu des articles dans le journal municipal et des « conférences » sur la formation professionnelle, sur la validation des acquis de l'expérience.

« Soutenir la mise en œuvre d'une filière 'soja non-OGM' (production - transformation) pour faciliter la rotation des cultures » : c'était une bonne idée, rien n'a été fait, à reprendre dans le prochain programme.

2.4. Energie

« *Adopter pour chaque projet la solution la plus vertueuse* » : oui, j'espère, j'imagine mal la commune prônant le choix de la solution « la moins vertueuse ».

« *Utiliser des chaufferies bois, des panneaux ou des tuiles photovoltaïques pour les bâtiments existants* » : chaufferie bois pour le gymnase Guy Bolès, panneaux photovoltaïques pour le gymnase Léo Lagrange. A ce rythme, le programme électoral peut être maintenu pendant plusieurs mandats.

« *Utiliser des techniques comme la géothermie permettant d'approcher l'objectif bâtiment passif pour les constructions neuves* » : pas vu de géothermie dans les constructions récentes (médiathèque, brasserie de la Poste, institut rural ... Mais la géothermie demande du terrain, et n'était peut-être pas adaptée aux constructions neuves réalisées dans le mandat.

« *Viser un objectif de 25 à 35 % d'économies sur les points d'eau équipés, avec par exemple un choix de plantes peu consommatrices d'eau pour nos espaces verts* » : oui, sûrement. Déjà, 'se donner un objectif' est rarement hors d'atteinte. Alors, on peut penser que la majorité a bien été capable de 'viser un objectif'.

« *Faire un plan d'achat de véhicules non polluants pour le personnel communal* » : projet énigmatique. 'Faire un plan' est en général à la portée de n'importe quel adjoint, même à Crolles. En revanche, acquérir un véhicule « non polluant » est une tâche quasi-impossible, surtout si ce véhicule est doté d'un moteur. A suivre avec le bilan des vélos et des chaises à porteurs achetés par la commune.

« *Informer et accompagner le personnel communal et les utilisateurs des équipements pour diminuer la consommation énergétique (électricité, eau, informatique ...)* » : oui, il y a eu des articles et de la formation. De mémoire, je crois bien que ce projet a été recyclé dans l'agenda 21.

« *Continuer les actions de sensibilisation, notamment auprès des enfants, et d'accompagnement des habitants dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables* » : oui, ce qui relève de la sensibilisation et de la communication n'est jamais oublié. C'est le côté « éducation populaire » qui est plutôt de gauche, c'est l'approche « responsabilisation des individus » qui est plutôt de droite.

2.5. Environnement

« *Réaliser les aménagements avec une logique d'intégration environnementale, par exemple : continuer l'enfouissement des lignes* » : oui, 'l'intégration environnementale' est une obligation légale, c'est désormais une règle de l'art des aménageurs. Nos candidats de 'gauche' auraient tout aussi bien pu promettre de réaliser des ouvrages qui ne s'effondrent pas ou des toitures qui protègent contre la pluie. L'exemple 'enfouissement des lignes' est plus précis. Mais comme il n'est assorti d'aucun calendrier, d'aucune quantification, il n'a pas grande valeur.

« *Engager des initiatives spécifiques, comme celle de faire revivre les arbres et les buissons du terroir* » : oui, c'est une idée sympa. Ce serait magique, 'faire revivre un arbre' mort. Il s'agissait plutôt, je pense, de faire revivre des espèces disparues dans la commune. A suivre - voir les espèces plantées au parc Paturel.

En réfléchissant une seconde, on découvre que la notion de « arbre et buisson du terroir » n'est pas évidente, de nombreuses espèces ayant en fait été importées. Après combien de générations un crollois d'ailleurs devient-il « du terroir » ? Nous arrivons sur une discussion oiseuse. Oublions. Une véritable approche environnementale s'intéresserait d'abord aux milieux, aux écosystèmes, et dans un second temps seulement aux espèces.

« *Intégrer les constructions des digues dans l'environnement* » : passons, mieux vaudrait ne pas construire de digues. C'est le type de *projet* qui m'agace : on dégrade, mais, rassurez-vous, on *intègre*.

« *Poursuivre les travaux de protection contre les inondations de l'Isère ou les crues torrentielles* » : Oui. Pour l'Isère, c'est le Symbhi (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) qui en a la charge. Pour les crues torrentielles, je suis réservé sur la réalité du risque. Il n'y a pas eu de travaux pendant le mandat.

« *Intégrer la voie de contournement dans le paysage de la Plaine* » : dégradation et intégration sont les deux mamelles de la municipalité. Ici, on nage en plein green washing : la voie de contournement, projet majeur contre-environnemental, est récupérée comme argument pour nourrir la rubrique « environnement ».

« *Maintenir et entretenir les zones protégées et classées (étangs de Montfort, biotope, forêt alluviale ...)* » : sans être juriste, j'ai l'intuition que 'les zones protégées et classées' sont protégées et classées par la loi. Donc, la commune n'a pas le choix. Ce pseudo-projet n'a rien à faire dans un programme électoral. Cf mon commentaire sur la laïcité à propos de l'orientation '*Bien vivre ensemble*'.

« *Accompagner l'agriculture vers une meilleure protection des sols* » - par exemple en déménageant les sols pour construire la voie de contournement ! Ce projet est du même tonneau que le soutien à la filière soja-non OGM : une bonne idée, déconnectée de toute action municipale menée pendant le mandat.

« *Travailler en concertation pour développer de nouvelles filières de valorisation des 'déchets agricoles'* » : Le vide ? le néant ? Il n'y a toujours pas de collective sélective des déchets du marché. La gestion des déchets est une compétence communautaire.

« *Encourager des projets d'aménagement et d'entretien des digues de l'Isère et des coteaux, favorables au retour de la biodiversité* » : encourager, oui, mais comment ? Les digues de l'Isère ne sont pas de la compétence de la commune mais du Symbhi. Pour les projets concernant les coteaux, les plus actifs sont les agriculteurs et l'association Trait d'Union - cf la digue, décidément incontournable.

« *Réaliser, en partenariat, des supports d'information et de découverte pour la sensibilisation et la protection de notre environnement* » : 'en partenariat', avec qui ? Avec les associations qui passent sous les fourches caudines de la municipalité ?

2.6. Finances communales

« *Améliorer la prise en compte des ressources des familles pour l'accès aux services et activités, en ajustant les aides et tarifications de la commune* » : oui, les tarifs ont été revus (cantine, accueil périscolaire, aides aux activités ...) avec une référence systématique au quotient familial.

« *Conserver un faible taux d'imposition des foyers, dans un contexte de maintien de l'activité économique* » : les taux d'imposition sont restés inchangés, malgré le contexte de non maintien partiel de l'activité économique. Il aurait été plus prudent de ne pas lier le choix de la stabilité fiscale à la conjoncture économique.

« *Poursuivre la mise en œuvre du plan d'économie d'énergie (éclairage public, bâtiments communaux, véhicules ...)* » : oui, qualitativement. Je ne dispose pas de statistiques montrant les économies réalisées.

« *Renforcer, en concertation avec les associations, l'accès du plus grand nombre aux activités* » : oui, globalement, la municipalité est à l'écoute des associations.

« *Responsabiliser les utilisateurs des équipements publics* » : oui, avec une approche comptable de calcul des avantages en nature offerts via la mise à disposition des équipements publics. Non, si on se place du point de vue de l'utilisateur de base : le joueur de foot et son spectateur, le cycliste sur sa piste cyclable, le crollois qui se présente à l'accueil de la mairie pour un acte d'état civil etc.

« *Maîtriser les coûts de fonctionnement* » : préoccupation basique, obligatoire. Il eut été pertinent d'être plus ciblé et précis. Je ne connais pas de candidat ayant comme programme de favoriser la dérive des coûts de fonctionnement. Voir l'analyse financière de la commune. Seul un audit extérieur permettrait d'apprécier l'atteinte de ce 'projet'.

2.7. Habitat

« *Créer de nouveaux logements (logements sociaux, logements jeunes travailleurs, adaptés pour les handicapés, accession à la propriété ...)* » : oui. Là-dessus, la commune communique abondamment.

« *Réaliser des opérations de logement permettant le maintien à domicile des plus âgés sur l'ensemble du territoire communal. Ex : quartier de l'Eglise, Parc du Château ...* » : Oui, dans le quartier de l'Eglise, non dans le parc du Château où la commune a été condamnée par la cour d'appel de Lyon, puis le Conseil d'Etat, pour détournement de pouvoir, absence d'intérêt général et tromperie.

« *Donner la priorité à l'habitat regroupé pour éviter l'étalement urbain* » : Oui. L'étalement urbain ralentit, mais l'opération rue du Lac relève encore de l'étalement urbain.

« *Réaliser un éco-quartier rue F. Mitterrand* » : Non. Cette courte ligne était pleine de promesse. L'éco-quartier a d'abord été transformé, premier renoncement, en quartier durable, avant de s'embourber dans les méandres et l'opacité de l'urbanisme crollois. C'est un échec majeur. La raison principale tient sans doute à l'obsession du secret et à l'incapacité totale, malade, irréductible, irrémédiable, irréversible du maire et de son adjoint à l'urbanisme à tout travail en commun avec des personnes qui ne leur sont pas soumises. A ce stade, ce n'est plus de l'erreur ou de la malchance, c'est un mélange accablant d'incompétence, de rouerie et d'arroseur arrosé. Et encore, je suis gentil dans mon diagnostic.

« *Inciter et accompagner les particuliers pour des économies d'énergie dans la construction et la rénovation de l'habitat* » : retour à des objectifs qui n'engagent à pas grand-chose. Il doit bien se trouver quelques crollois ayant reçu un mot aimable d'accompagnement pour des économies d'énergie ou de la rénovation.

« *Rester vigilants sur la transparence des modalités d'attribution des logements sociaux et informer du fonctionnement des attributions* » : oui. J'en profite pour saluer la commission logement et le CCAS qui sont probablement les instances municipales qui fonctionnent le mieux.

« *Participer à la rénovation des logements sociaux des Ardillais (parking, locaux poubelles à l'extérieur, isolation ...* » : oui, avec une belle opération de rénovation énergétique.

« *Accompagner le maintien de la qualité des quartiers collectifs (Charmanches ...)* » : oui pour le quartier des Charmanches, même si j'avais déploré que cette opération soit présentée à tort comme justifiée par la rénovation énergétique.

Dernier indice sur le bilan dans le domaine du logement - et sur la performance écologique de notre bonne municipalité : la ministre du logement en personne, Madame Duflot, consacre toute une précieuse journée, lundi 25 novembre 2013, à visiter les belles réalisations crolloises. François et Cécile se reconnaissent comme frère et sœur. C'est Vincent qui va les marier.

2.8. Enfance Jeunesse

Avertissement : la petite enfance fut mon premier sujet crollois. J'étais à la crèche des P'tits Lutins, d'abord trésorier (un déplacement professionnel m'avait fait manquer l'assemblée générale, erreur grossière, je fus élu trésorier sans même avoir à me porter candidat), puis président, pendant un an, un temps suffisant pour bien voir la problématique des relations entre les bénévoles et les professionnels.

Ensuite, j'ai disparu de la vie crolloise. Et quand je suis revenu, mes enfants étaient grands. Alors, je n'appréhende le domaine *Enfance Jeunesse* que de manière indirecte.

« *Adapter pour la petite enfance les modalités d'accueil : capacité, horaires, nombre d'assistantes maternelles, crèche inter-entreprise* » : Pas de retour négatif, tout va bien. Je suis réservé sur le principe des crèches inter-entreprises. Je préfère que les crèches restent ouvertes à tous.

« *Mieux intégrer les nouveaux arrivants, en les informant des services à disposition (création d'un passeport découverte)* » : les nouveaux arrivants sont accueillis via le forum des associations, via une réunion annuelle en mairie. Je ne sais pas s'ils sont « mieux » intégrés qu'auparavant. Je décris souvent Crolles comme une ville ouverte où la collectivité fait ce qu'il faut pour l'intégration des arrivants.

« *Créer dès le début du mandat un groupe de travail consultatif pour faire face à l'impact du passage à la semaine de 4 jours (gestion du temps des enfants, des équipements de loisirs proposés par les associations...)* » : s'il a été créé, ce groupe consultatif a été efficace et discret. Le comique de l'affaire est qu'on retiendra du mandat, non le passage à 4 jours, mais exactement l'inverse, le retour aux 4 jours et demi - avec ce fâcheux dossier des rythmes scolaires !

« *Améliorer l'accueil et le suivi des enfants dans le temps périscolaire* » : oui, l'accueil périscolaire étant une mission de la commune, l'amélioration continue de cet accueil est une autre mission de la commune. On peut écrire de tels objectifs sur tous les sujets. Je suis incapable de dire comment a évolué, pendant le mandat, la qualité de l'accueil périscolaire.

« *Donner la parole aux enfants et aux jeunes pour les associer à la vie communale et renforcer leur formation citoyenne* » : quoi de notable sur ce sujet ? L'absence des jeunes dans le débat public a été déplorée lors d'ateliers Agenda 21. Il serait insensé et inconscient de confier la formation citoyenne à la seule municipalité dans sa configuration et ses comportements actuels.

« *Renforcer l'offre « loisirs », en matière sportive et culturelle, durant l'année et pendant les vacances scolaires* » : l'offre loisirs est déjà considérable. Parmi les nouveautés intéressantes du mandat, me reviennent en tête les mini-camps d'adolescents sur des festivals de musique régionaux (par exemple, les Rencontres Brel à St Pierre de Chartreuse). A noter aussi les bus gratuits vers les stations de ski. Cela étant, il faudra bien, un jour ou l'autre, organiser aussi la décroissance de l'offre. Vaste sujet ! Le consumérisme s'exerce aussi en matière de loisirs.

« *Accompagner les jeunes vers l'autonomie et à leur mobilité (accès vers Grenoble, espace Aragon, autres lieux de loisirs ...)* » : L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, c'est le but du scoutisme. J'y ai consacré quelques années avec les éclaireurs unionistes. La commune apporte une aide aux Scouts de France, je m'en réjouis. Jean-François a voté contre, s'insurgeant contre ce qu'il considérait être une entorse à la laïcité. En voilà au moins un qui s'est exprimé au moins une fois librement. Mais sur le fond, les scouts de France sont beaucoup plus ouverts et laïcs que le camarade Jean-François.

L'accompagnement à la mobilité, cela renvoie à la tarification des bus. J'avais demandé la gratuité, Gimbert n'en veut pas, il préfère un prix *symbolique*. C'est vrai, pour les jeunes, c'est le symbole qui compte. Et les jeunes retiennent : « c'est payant, c'est chiant, on y va en stop ou en voiture ». Et, encore et toujours, *les loisirs !* Le programme, c'était *accompagner les jeunes (vers) les loisirs*. Quand je vous dis que nous sombrons dans le consumérisme ... Accompagner à l'autonomie, c'était un bel et noble objectif. Fallait-il vraiment le gâcher avec des cas pratiques aussi triviaux ?

« *Travailler avec les habitants de Montfort à la création d'une infrastructure loisirs de proximité pour les plus jeunes* » : Oui, en toute discrétion. Enfin, je ne sais pas. Mais à Montfort, on peut faire des cabanes dans les coteaux et faire du vélo dans la plaine, surtout si les voitures y étaient interdites le week-end.

2.9. Patrimoine

« *Continuer la réhabilitation pour faire revivre le Moulin des Ayes* » : oui, à petits pas.

« *Sauvegarder et restaurer le petit patrimoine (fontaines ...)* » : oui ... c'est pour ça qu'ils ont déplacé le four du Brocey ! Pour les fontaines, voir ce qu'a écrit Claude Muller.

« *Poursuivre les initiatives d'animation et de valorisation* » : oui, il y a des initiatives associatives (les Raisonneurs de pierres), soutenues par la commune qui valorisent le patrimoine. Il y a aussi des initiatives privées, encouragées via la politique d'urbanisme, qui dégradent le patrimoine (parc du Château, quartier du Brocey ...).

« *Aménager la Place de l'Eglise* » : oui.

« *Réaménager les voiries du vieux Crolles (rue de la Gifle, du Brocey ...)* » : oui, c'est souvent fait avec gout. Nous avons de belles voiries. Nos voisins jaloux disent que nous avons des trottoirs en or.

« Réaliser, en partenariat, des supports d'information et de découverte pour la sensibilisation et la protection de notre environnement et de notre patrimoine » : oui, lire lecrolois.fr ... pour le partenariat ... ce sera sûrement pour le prochain mandat ...

2.10. Solidarité

« Continuer à favoriser les liens entre les associations (manifestations ouvertes au public, forum ...) » : oui. On continue.

« Renforcer l'accueil et l'accompagnement des familles en difficulté par les services sociaux, et notamment par l'embauche d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale » : oui, sans doute. Sur ce sujet de la solidarité avec les familles en difficulté, un point clef est la coordination, et si possible la synergie, entre les nombreux acteurs sociaux (commune, Pôle Emploi, département ...). Je pense que c'est surtout là-dessus qu'il faudrait investir.

« Créer un centre d'information sur les questions de contraception, MST etc (planning familial) » : Non ? A vérifier. Honte et infamie sur moi, je ne me suis pas intéressé à la question.

« Soutenir les initiatives associatives ou collectives participant au lien social » : oui, sans souci.

« Instaurer un partenariat avec des réseaux humanitaires et ONG en vue de soutenir des projets de co-développement, y associer la population ». Pas de partenariat connu, mais des soutiens ponctuels.

« Créer et aménager des logements adaptés pour les personnes âgées » : Oui, voir la résidence Le Marronnier et les logements dans l'ancien Institut Rural.

2.11. Vie culturelle, sportive, associative

« Travailler ensemble au projet de réalisation d'une médiathèque » : oui, en commission municipale, sauf pour la question essentielle du site de construction. Non si ce « ensemble » est la population.

« Créer un ensemble sportif (glisse, skate, BMX, dirt bike, street sport ...) » : oui, ce fut la première réalisation du mandat. Le skate park est bien réussi.

« Aménager des locaux associatifs appropriés aux besoins » : Non, rien de neuf. Mais les locaux disponibles sont suffisants pour répondre aux besoins.

« Créer une salle festive pour les événements publics et familiaux » : en cours. Salle surdimensionnée, incluant une brasserie confiée à un exploitant privé, ce qui n'était pas dans le projet.

« Poursuivre le débat sur le réaménagement des tennis couverts et engager d'autres réflexions concernant les propositions comme celle du Beach Volley » : Le débat sur les tennis couverts a eu lieu en commission municipale en 2008 et je pensais que le projet (dispendieux et anti-écologique) était abandonné. Hélas, le projet resurgit en 2013, en catimini, avec Bernin. Aucun débat à Crolles. Ouverture annoncée pour l'automne 2014.

* *

Ainsi s'achève la revue de *nos projets*, page 17 du programme électoral 2008.

La page 19 est consacrée à deux projets majeurs : le parc Paturel et la voie de contournement.

La page 20, ce sont les signatures de ces *femmes et hommes de gauche* qui se portaient candidats. Avaient-ils bien lu ce qu'ils ont signé ?

Et pourtant, je persiste, il faut prendre le programme au sérieux. C'est ainsi que l'on peut comprendre et espérer s'extraire des marais.

3. Synthèse du diagnostic et propositions

3.1. Diagnostic : prospérité économique, convivialité sociale, somnolence démocratique, indigence écologique

La commune reste prospère ... malgré l'apparition de signaux annonciateurs de la fin des vaches grasses crolloises (réduction de la DGF et des capacités d'auto-financement, besoins croissants de solidarité avec l'intercommunalité, inquiétudes sur l'emploi industriel, augmentation à venir des coûts de maintenance des équipements municipaux).

Dans l'ensemble, les missions locales de service public sont perçues comme étant de qualité : entretien de la voirie et des espaces verts, accueil en mairie, animations festives, soutien à la vie associative, sportive et culturelle, cantine municipale avec extension progressive des approvisionnements locaux ou bio ...

Les investissements récents sont appréciés par une très large majorité de la population : résidence des Marronniers, skate park, gymnase Guy Bolès, parc Paturol, médiathèque, piste cyclable rue de la Bouverie, brasserie de la Poste ... les réalisations sont visibles, consensuelles, conformes aux engagements pris en 2008 par l'équipe municipale actuelle.

Le réseau cyclable est désormais très correct à l'intérieur de la commune, ce qui devrait inciter à l'audace pour aménager la circulation automobile.

La vie locale est marquée par le consensus. Les orientations affichées par le maire, par exemple sur le *développement durable*, la protection du cadre de vie ou le logement, sont partagées presque unanimement. La droite et le centre ont disparu, les élus *d'Ensemble pour Crolles* ne prennent pas la parole publiquement, les élus *d'Ecologie pour Crolles* se veulent *partenaires* de la majorité dans laquelle ils se fondront pour le prochain mandat.

Nous étions quatre à distribuer des tracts à l'entrée des Etats Généraux 2010. J'étais seul à voter Contre le budget et Contre le PLU, pour citer des moments phares de la vie politique locale. Trait d'Union compte une quarantaine d'adhérents ... et une poignée de militants qui participent aux réunions de « concertation » sur la vie locale. On peut dire que les opposants se comptent sur les doigts d'une seule main. Disons : 0,05 % de la population.

Malgré quelques manifestations ponctuelles, en particulier à propos de la réforme des rythmes scolaires, une conclusion s'impose : dans leur immense majorité, les citoyens sont satisfaits de la gestion municipale et n'imaginent pas qu'il serait possible de mieux faire.

Voilà qui explique **l'atonie démocratique**.

Pourtant, pour qui veut bien faire l'effort de réfléchir quelques instants, il n'est guère difficile d'identifier **des sujets où il n'y a pas lieu d'être fier du travail accompli par le conseil municipal**.

Dans *lecollois.fr*, nous avons amplement dénoncé **le cumul des mandats** et le reniement par le député Brottes de ses engagements écrits, **le dévoiement des Etats Généraux** et du journal municipal en **outils de propagande**, le manque récurrent de débat sur le fond des dossiers, **les leurres** de l'agenda 21 et des opérations dites de *concertation* ou de *participation citoyenne*. La municipalité agit avec constance et cynisme pour **étouffer la démocratie**.

Sur les finances et la gestion du personnel ... le mystère demeure. La municipalité fait tout pour que personne n'aille y regarder de près.

Au titre des dérives et des irrégularités qui minent la démocratie locale, il faut aussi citer **l'opacité des arrangements** entre élus de la commune et de la communauté de communes, **l'obstruction** aux demandes d'accès de citoyens aux documents administratifs, **les pressions** (humiliations, tentatives d'intimidation ou de discrédit) exercées envers ceux qui se montrent trop critique (aux yeux du maire).

Dans l'affaire du parc du Château, la commune a été condamnée définitivement pour **détournement de pouvoir, absence d'intérêt général**, information de nature à induire le public en erreur (Conseil d'Etat, octobre 2013). Elle a payé un prix démesuré pour du terrain agricole acheté au prix du terrain à bâtir, plus d'un million d'euros ont ainsi été dépensés de manière irrégulière.

La commune s'égare dans **des dépenses de prestige et de confort** : salle festive surdimensionnée, tennis couverts.

Les parents d'élève, pourtant d'ordinaire si constructifs, ont été choqués par la **décision brutale** de mettre en place dès la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires.

En matière d'urbanisme, la majorité a voté **un PLU laxiste** qui autorise tout et n'importe quoi, ne protège pas le caractère harmonieux des vieux quartiers et encourage au contraire une densification incontrôlée. **La rénovation du cœur de village se fait attendre**.

Sur les transports, la commune, par sa complaisance vis-à-vis de François Brottes, a perdu au moins deux ans avec **l'idée farfelue du téléphérique** vers Brignoud. La majorité a trompé effrontément les électeurs sur **la déviation** qu'elle sait depuis longtemps pertinemment infaisable.

L'obstination sur la déviation se traduit dans des textes réglementaires (le PLU, l'arrêté de protection du captage d'eau potable *le Trou Bleu*, le SCOT), ce qui les fragilise juridiquement et leur enlève toute crédibilité environnementale, la déviation étant contraire aux orientations affichées. Le PLU vient ainsi d'être annulé partiellement par le tribunal administratif pour ce qui concerne l'emplacement réservé à la déviation.

Les bus du Grésivaudan sont souvent presque vides, mais c'est **un sujet tabou** et l'occultation de cette réalité empêche toute réflexion sérieuse sur l'optimisation des transports en commun dans la vallée.

Sur le logement, la commune n'avance pas sur le **quartier durable**, mais au contraire recule en autorisant l'installation d'une **plateforme logistique** qui entraînerait des nuisances et s'inscrirait en pleine contradiction avec les orientations affichées (dernière minute : le projet serait-il abandonné, le promoteur ayant été averti de la présence d'une zone humide ?).

La majorité a renoncé à toute ambition significative en matière d'énergie renouvelable, le bilan du mandat se réduisant à la couverture du gymnase Léo Lagrange, ce qui est maigre au regard des discours abondants sur la transition énergétique, le plan climat, le développement durable etc.

Le conseil municipal presque unanime s'entête et défend mordicus un projet de digue conçu il y a plus de 30 ans, contraire aux principes de prévention établis après la tempête Xynthia, inadapté pour protéger l'habitat existant, destructeur de zones agricoles ou à fort intérêt environnemental, au seul bénéfice des propriétaires fonciers du secteur du Fragnès, et dont la déclaration d'utilité publique a été annulée en première instance par le tribunal administratif de Grenoble.

En bilan, si on admet que *richesse oblige*, alors il est clair que la gestion municipale n'est pas à la hauteur des exigences de rigueur, de solidarité, d'exemplarité, créées par l'aisance financière dont bénéficie la commune.

Dit autrement, les succès dont se gargarise l'équipe municipale sont pour l'essentiel les retombées heureuses des mannes financières héritées de l'histoire, des intuitions judicieuses de feu Paul Jargot, des décisions ministérielles sur Thomson, des règles fiscales en vigueur jusqu'en 2010 (jusqu'à la suppression de la taxe professionnelle).

Si on s'interroge sur les choix qui appartiennent à l'équipe municipale sortante, la dominante qui apparaît c'est la mise en place d'une oligarchie gestionnaire, consumériste et conservatrice dans ses méthodes et ses décisions d'investissement, loin du développement durable, de l'innovation sociale, et du combat pour l'égalité et la fraternité dans lequel, avec quelques compagnons utopistes mais néanmoins terre à terre, nous sommes engagés.

Alors que **toutes les conditions sont réunies pour une démocratie vivante et innovante** autour de valeurs très consensuelles, **nous sommes enlisés dans des pratiques d'un autre âge fondées sur la discipline de parti**, l'opacité et la manœuvre, avec comme fil conducteur réel **l'idéologie de la croissance et du quant-à-soi**.

3.2. Propositions – principes d'action pour la prochaine équipe d'Union Locale

Rupture dans la gouvernance - pour la **vitalisation démocratique** - en réponse à la principale défaillance de l'équipe actuelle.

Corollaire : si on mise sur la gouvernance, incluant des pratiques de débat interne dans l'équipe municipale et de participation des citoyens, le programme électoral est nécessairement restreint, centré sur quelques orientations.

Quelques **principes de bonne gouvernance** :

Les décisions sont proposées sous forme de choix entre plusieurs alternatives (les délibérations pré-ficelées sont limités aux questions techniques à faible enjeu politique).

Questions / réponses des citoyens en début et en fin de conseil municipal. Conseils consultatifs ouverts aux citoyens.

Commission Communication en charge du journal municipal et des Etats Généraux.

Ouverture du journal municipal aux associations et aux lecteurs.

Mise en ligne rapide des documents administratifs et des données de gestion.

Liberté de parole, pas de vote bloqué.

Rotation des orateurs dans les cérémonies officielles et les réunions publiques.

Postes d'adjoint pour les minoritaires.

Référendum d'initiative locale pour tout investissement nouveau.

Pour les décisions importantes ou non consensuelles (par exemple, les grands investissements) : dissociation du temps de la délibération et du temps du vote (à l'instar de la dualité entre le débat d'orientation budgétaire et le débat sur le budget).

Mise en ligne à l'avance des projets de délibérations avec possibilité pour les citoyens de s'exprimer en ligne sur ces projets.

Vote du budget par chapitre ou par ligne.

Aucun cumul de mandats avec une assemblée parlementaire, départementale ou régionale.

Mise en place de « groupes politique » au sein de l'assemblée communautaire (avec des moyens affectés aux groupes). L'objectif n'est pas de singer l'assemblée nationale avec des groupes émanant des partis politiques, mais de permettre aux élus de se rassembler autour d'affinités politiques pour le Grésivaudan.

Rénovation du Conseil de Développement : renouvellement des membres, incluant des membres tirés au sort et la nomination des battus aux élections municipales, budget spécifique, mandat d'animation de la démocratie représentative.

Propositions thématiques :

Audit externe de la situation financière et de gestion de la commune dès le début du mandat. De préférence : audit confié à la cour régionale des comptes.

Révision du PLU.

Lancement de deux beaux projets, concrets, pour le cadre de vie : **des jardins partagés ((potagers, récréations florales ...)) dans le parc du Château** (au-dessus de la nouvelle piste cyclable), **l'aménagement du centre-village** et de la circulation de transit (mise à l'étude d'un alternat de circulation, reconfiguration de la circulation le dimanche pendant les heures de marché, fermeture de la plaine le dimanche aux voitures en transit).

Initiatives en faveur de l'économie productive locale et des énergies renouvelables : prise de participation dans des petites entreprises locales de transformation de produits agricoles ou forestiers, partenariat avec des producteurs locaux d'énergie renouvelables, ouverture d'une ferme communale.

Ouverture coopérative de la politique culturelle et de la politique de soutien à la vie associative : vitalisation démocratique dans le domaine culturel, collégialité, transparence sur les choix.

Conventions pluriannuelles de subvention aux associations, pour favoriser leur indépendance, simplifier et optimiser la gestion. Avec un financement sur trois ans, la commune n'aurait à examiner chaque année qu'un tiers du périmètre, ce qui permettrait de faire des bilans sérieux (au lieu du survol actuel). Exemple de plan de travail tri annuel : les associations à vocation sociale, caritative, humanitaire (année n), les associations centrées sur la culture (n+ 1), les associations centrées sur les pratiques sportives (n + 2).

Bilan et remise à plat de l'organisation de l'accueil péri-scolaire en concertation réelle avec les parents d'élève et les enseignants (école par école).

Renforcement de la solidarité intercommunale. Volontarisme pour proposer des opérations de mutualisation de moyens aux communes voisines et à la communauté de communes.

Approche coopérative de l'évolution des périmètres administratifs dans la région grenobloise. En clair : arrêter de défendre l'intégrité territoriale du Grésivaudan alors que celui-ci n'a pas grande cohérence géographique, favoriser le rattachement à la Métro des communes pour lesquelles cela correspond à la logique géographique (en particulier Montbonnot et Saint-Ismier).

Achèvement des projets lourdement engagés et proches de l'achèvement : médiathèque, parc Paturel.

Remise en cause (arrêt, état des lieux, étude de scénarios alternatifs, puis décision de reprise, d'évolution ou d'abandon) des projets peu engagés : schéma d'aménagement du quartier durable, salle festive, participation aux tennis couverts de Bernin, digue du Fragnès ...

Freins et obstacles au développement de la grande distribution et des activités purement logistiques (déconnectées d'activités de production).

Action résolue vis-à-vis de la communauté de communes et du département en faveur des transports en commun - sans a priori et sans biais liés à l'appartenance politique de nos interlocuteurs ...

(...)

Pour le reste *Inch Allah - wait and see - à chaque jour suffit sa peine* - tout reste ouvert ... à étudier sérieusement et à débattre en toute transparence, en bonne gouvernance.